

Edité par la Société éditrice du Monde 67/69, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris Tél: +33 (0)1 57 28 20 00 - Internet: www.lemonde.fr Directeur de la publication: Louis Dreyfus

Directeur de la diversification: Arnaud Aubron

Directeur adjoint: Pierre Cirignano Directrice du projet: Pascale Simon Chargée de projet: Sylvie Bucquet

Directeur de création: Emmanuel Laparra Conseil éditorial et rédaction: Christophe Averty Iconographie et création graphique: Lilas Carpentier Réviseuse et secrétaire éditoriale: Annabel Capdeville Documentation: Muriel Godeau et Vincent Nouvet

Infographie: Service Infographie du Monde

Directrice de la communication : Adeline Krug Donat Responsable communication : Marianne Brédard

Chargée de communication : Christiane Montillet Diffusion en kiosque: France Messagerie Directrice des ventes : Sabine Gude

Directeur adjoint: Bruno Roux

Directrice de la fabrication: Nathalie Communeau

Responsable fabrication: Bruno Lasne Cheffe de produit: Maureen Decarpigny Modifications de service et réassorts pour les marchands de journaux: 0 805 05 0147

Commission paritaire: 0722C81975

ISSN: 0395-2037

Cet ouvrage est imprimé et broché en France par Rotofrance Impression (Lognes) avec des encres conformes à la norme Blue Angel sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Achevé d'imprimer en juin 2024. Dépôt légal : juin 2024

Origine du papier : Allemagne Taux de fibres recyclées : 0 % Eutrophisation : Ptot 0.017 kg/tonne

Certification 100 % PEFC





Si, malgré nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de vous contacter afin de formaliser la cession des droits d'exploitation de votre œuvre, nous vous invitons à bien vouloir nous contacter à l'adresse suivante : bucquet@lemonde.fr L'équipe des produits dérivés du Monde tient à remercier celles et ceux qui ont, par leur contribution et leur expertise, facilité la rédaction et la publication de ce hors-série.

L'équipe du Voyage à Nantes : Jean Blaise, son directeur général, Emmanuel Divet, chargé de projets architecture et design pour le Voyage à Nantes, Flore Renault et Titouan Forteau assistants chargés de production au sein de la direction projets et partenariats dirigée par Astrid Gingembre, Stéphanie Olivier, directrice de la communication, Virginie Thomas, attachée de presse.

L'auteur de romans graphiques, réalisateur de films d'animation et créateur de la couverture et des têtes de chapitre de ce hors-série ainsi que de l'œuvre L'Évasion : Cyril Pedrosa.

Le sculpteur des motifs végétaux de l'œuvre L'Évasion : Hervé Vital

Les chercheurs : Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS, et Sophie Madeleine, ingénieur de recherche en analyse de sources anciennes et directrice du Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle (CIREVE) de l'université de Caen Normandie.

Les conservatrices de collections au Musée Carnavalet et au Musée d'arts de Nantes : Juliette Tanré-Szewczyk, conservatrice en chef du patrimoine au Musée Carnavalet et au Musée d'histoire de Paris, département des collections sculptures, enseignes et patrimoine architectural et urbain, histoire des Wallace à Paris, et Marie-Anne Thillaye du Boullay, responsable des collections xixº au Musée d'arts de Nantes ainsi qu'Anne Maleyrot, responsable de la documentation des œuvres, service conservation du Musée d'arts de Nantes.

Les spécialistes et historiennes de l'aventure Wallace : Anne Monier, chercheuse à la Chaire philanthropie sur Richard Wallace, Marie Aynié, secrétaire générale du Comité d'histoire de la ville de Paris et Coline Lorang, auteure de l'essai Les fontaines Wallace : hygiène, esthétique et patrimoine.

Les services de presse : Camille Courbis, responsable de la communication du Musée Carnavalet, Valérie Marion, chargée de la communication au Musée d'arts de Nantes, et Samuel Cance, attaché de presse de Nantes-Métropole.

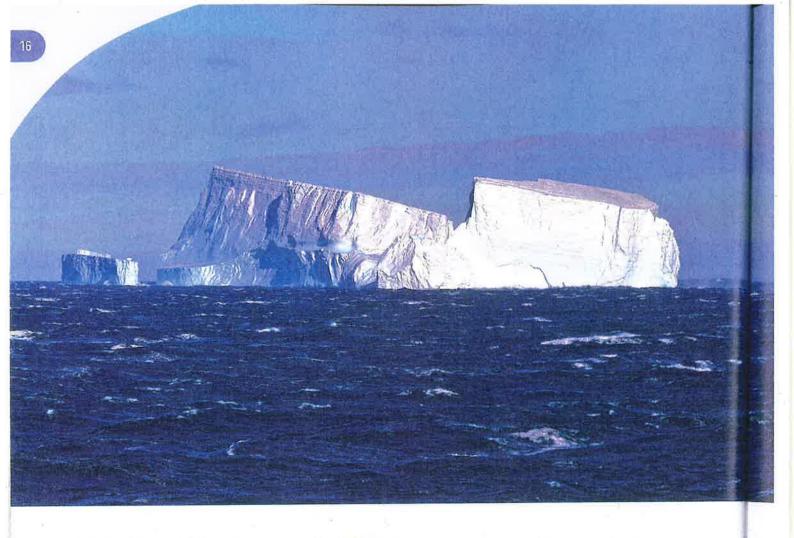
La Métropole de Nantes : Robin Salecroix, 14º vice-président chargé de l'eau et de la grande précarité, Aurélie de Decker conservatrice chargée du patrimoine mobilier, de la direction du patrimoine et de l'archéologie de Nantes Métropole.

La fonderie GHM : David Lelièvre, président du groupe Agora Makers, et Fabrice Juszczak, responsable marketing et communication.

Les journalistes du *Monde*, dont ce hors-série publie certains extraits d'articles : Martine Valo, Émeline Cazi, Audrey Garric et Stéphanie Maupas (correspondante à La Haye).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :

Cyril Pedrosa 2, 20, 68, 79, 81, 82, 88, 94 | Philippe Petit/Paris Match 6 Nasa 4, 7 | Luc Schuiten: 91 | Alamy 5, 9, 11, 14, 15, 16-17, 18, 19, 25, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 60, 92 | Luciano Santandreu/Shutterstock 13 Paris Musées/Musée Carnavalet - Histoire de Paris : 19, 31, 43a et b, 46 ; Roger-Viollet 44 | Château de Versailles : Thomas Garnier 34a et b, 35a ; RMN-GP/Franck Raux 35b | Wellcome Collection/Public Domain Mark 47 GHM: 45, 51, 61a, 62, 63, 64a, 65-67 | Eau de Paris: Olivier Foeller 49; C. Charnay 58b | Ville de Paris : COARC - Claire Pignol 30 ; Joséphine Brueder 54, 57c et d ; Bibliothèque Forney 56 ; Joseph Guillier/DAC 57a et b, 58a CIREVE : Documentation: G. Mary et Philippe Fleury, Infographie: C. Morineau et N. Lefèvre 22, 23a ; Philippe Fleury 23b | Infographie Le Monde 8, 14 LVAN: Courtesy the artist and galleries Pedro Cera, Sean Kelly, Greta Meert, Esther Schipper, Rüdiger Schöttle 10 ; Jean-Dominique Billaud 12 ; DR 48 ; Philippe Piron 53, 59, 72, 77; David Gallard 70; Franck Tomps 71, 73a; Martin Argyroglo 73b; Henrique Oliveira 74; Max Coulon 75a; Yuhsin U Chang et Franck Tomps 75b; Fabrice Hyber 75c; Kevin Charvot, Clack 64b, 78, 83-87; Clara Baudry, Clack 85, 86 ; Jean-Christophe Lett 90 | Musée du Louvre, Dist. GrandPalaisRmn/Hervé Lewandowski 55 | Musée d'arts de Nantes : Cécile Clos 52 ; Alain Guillard 93 |



LE DROIT POUR CADRE ET REMPART

Extrait de l'article de Stéphanie Maupas, correspondante du *Monde* à La Haye, intitulé « Il devient nécessaire d'internationaliser l'eau, de réfléchir ensemble aux barrages, aux icebergs, aux nuages », publié le 20 septembre 2023

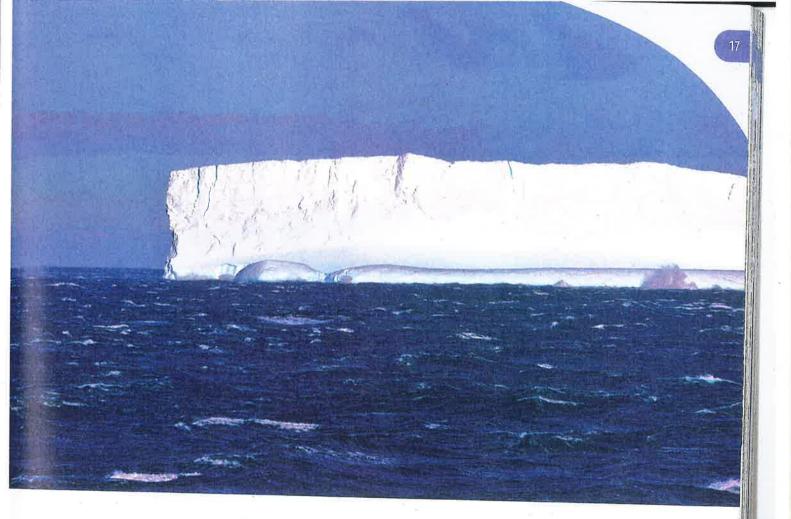
La juriste Laurence Boisson de Chazournes appelle à anticiper la raréfaction des ressources en eau et à renforcer le droit international sur les questions environnementales. Entretien.

Professeure de droit international à l'Université de Genève, Laurence Boisson de Chazournes exerce également comme avocate devant la Cour internationale de justice (CIJ). Elle a fondé la Plateforme pour le droit international de l'eau douce à l'Université de Genève et a été professeure invitée au Collège de France en 2022-2023. Elle explique que, face aux risques de conflits, la répartition des ressources en eau doit aussi être pensée de manière globale.

«Aujourd'hui, plus un pays n'échappe à la problématique de l'eau. Et il me semble qu'une réflexion mondiale est nécessaire, parce qu'il y a des moyens de faire face à cette crise de l'eau. Nous avons la possibilité de ne pas être anéantis. Cela nécessite des dispositifs politiques, des décisions et la participation de la société. Le risque est celui de conflits en cascade, mais on peut prévenir tout cela [...]. Cependant, nous n'avons pas encore d'approche globale des fleuves ni des autres ressources en eau», résume la juriste.

Pensez-vous que les effets de cette crise de l'eau, ressentis au cours de l'été, peuvent faire bouger les choses?

L'eau est encore appréhendée par les États du point de vue stratégique. Il y a par exemple des réticences à partager des données considérées comme sensibles, qui permettraient pourtant de cartographier les ressources. Or, il devient vraiment nécessaire d'internationaliser l'eau pour pouvoir la gérer de façon plus efficace. Il faut réfléchir ensemble aux barrages, aux icebergs, aux nuages, etc. Prenez les icebergs qui dérivent en haute mer. Nous nous en soucions parce que c'est dangereux, rappelez-vous le Titanic... Mais nous ne nous inquiétons pas du fait qu'ils peuvent être accaparés et transportés dans une autre région du monde, au risque de déséquilibrer tout le système. Il y a déjà des achats d'iceberg par les pays du Golfe. Des blocs de glace sont aujourd'hui démembrés. Lorsqu'ils se trouvent dans les zones de souveraineté, on sait qui les détient, mais, en haute mer, les icebergs n'appartiennent à personne alors qu'ils devraient être le bien de tout le monde. Il n'y a aucun contrôle international.



Qu'en est-il des nuages?

Il n'y a aucun instrument international de régulation, et d'ailleurs assez peu de réflexion sur l'évaporation, la condensation de l'eau, et les déplacements énormes de cette ressource. Les scientifiques parlent de l'eau verte. Et, pour certains d'entre eux, la mauvaise gestion de l'eau, ou de la forêt, entraîne un changement de flux d'évaporation, engendrant à son tour de fortes perturbations. Aujourd'hui se pose la question de l'ensemencement des nuages. Or, faire éclater les nuages sur certaines régions peut bouleverser l'ordre climatique et de gestion de l'eau d'autres pays. Mais comment fait-on? Faut-il emprisonner les nuages?

Que peut faire le droit international face à la raréfaction de l'eau?

Le droit international est fait de grands principes forgés à l'ère d'une supposée abondance. Face à la raréfaction

de l'eau et à la nécessité d'en répartir les usages, face aux guerres, il devient urgent de le renforcer. Pour y parvenir, il faut modifier l'appréhension juridique des questions environnementales. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement. Pour y parvenir, il est essentiel de saisir toute la puissance et l'impuissance du droit international face aux changements planétaires. Concernant le changement climatique, les juges nationaux jouent déjà un rôle très important. Au cours des dernières années, les décisions prises partout dans le monde, au Pakistan, au Bangladesh, en Amérique latine, commencent lentement à changer les choses. Elles portent le plus souvent sur la gestion des ressources naturelles. Et les juges deviennent de plus en plus offensifs.

Ce mouvement a suscité une jurisprudence intéressante, comme lorsqu'un juge indien a décidé que certaines rivières [le Gange et la Yamuna] avaient La dérive des icebergs tabulaires à Charlotte Bay, côte Danco, Grahamland, Antarctique.

désormais une personnalité juridique. Parmi les décisions marquantes, il y a aussi celle de la Cour constitutionnelle allemande qui, en 2021, a signifié à l'État que sa loi sur le changement climatique n'était pas équitable et qu'elle ne respectait pas la liberté des générations à venir. Le gouvernement allemand retravaille donc sur sa législation. En France, il y a des procès en cours.

Dans toutes ces procédures, on se préoccupe des droits des générations futures. Les juges prennent le pouls de la société et ordonnent que les ressources soient mieux gérées. Ils ont ce pouvoir.